



Auby, le 21 mars 2025

Publié le 24 mars 2025

Aux

Elus

Mesdames, Messieurs, chers(e) Collègues,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Jeudi 27 mars 2025 à 18 heures – salle du conseil municipal.

Vous trouverez en pièce jointe les points inscrits à l'ordre du jour.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers(e) collègues, l'expression de mes salutations les meilleures.



Le Maire,

Christophe CHARLES

ORDRE DU JOUR

- A.** Désignation du secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
- B.** Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04 mars 2025
- C.** Point d'information : état annuel des indemnités des élus

POINTS PRESENTES PAR MONSIEUR BERNARD CZECH

- 1** - Compte de gestion – Exercice 2024 - Budget lotissement Dolet
- 2** - Compte administratif 2024- Budget lotissement Dolet
- 3** - Compte de gestion – Exercice 2024 – Budget lotissement Mirabeau
- 4** - Compte administratif 2024 - Budget lotissement Mirabeau
- 5** - Compte de gestion – Exercice 2024 - Budget ville
- 6** - Compte administratif 2024 – Budget ville
- 7** - Budget ville – Affectation du résultat de fonctionnement 2024
- 8** - Budget primitif 2025 - Budget lotissement Dolet
- 9** - Taux d'imposition 2025
- 10** - Budget ville - Budget primitif 2025
- 11** – Provision

POINT PRESENTE PAR MONSIEUR LE MAIRE

- 12** – Délibération portant création d'un emploi permanent (attaché)
- 13** - Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (SMJ)
- 14** - Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (colonies)
- 15** - Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité (en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique) (Brevet-Bac)
- 16** - Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité (en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique) (accompagnement scolaire)

17 - Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (services techniques)

18 - Délibération instituant la création d'une prime de suivi et d'orientation des élèves pour les assistants d'enseignement artistique

POINTS PRESENTES PAR MADAME MATHILDE DESMONS

19 - Renouvellement de la convention avec l'association « l'étoile de Lili » -

20 - Modification de l'article VI du règlement des associations

21 - Demande de subvention exceptionnelle de l'association des jeunes sapeurs-pompiers pour financer l'achat d'une mascotte

22 - Demande de subvention exceptionnelle de l'Harmonie municipale (sorties 2024)

23 - Demande de subvention exceptionnelle de l'association le Comité des anciens (remboursement du bus dans le cadre du règlement des associations)

24 - Demande de subvention exceptionnelle de l'association le Temps de vivre (remboursement du bus dans le cadre du règlement des associations)

25 - Subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2025

POINT PRESENTE PAR MONSIEUR ABDELMALIK SINI

26 - Convention relative à l'installation d'un « Food Trucks » aux Asturies

POINT PRESENTE PAR MONSIEUR DIDIER SZYMANEK

27 - Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières ou de droits réels immobiliers de l'année 2024

POINTS PRESENTES PAR MADAME LYDIE VALLIN

28 - Protocole 2025 - Organisation et préparation des séjours à venir

29 - Programmation PRE 2025

POINTS PRESENTES PAR MADAME CHANTAL WAGON

30 - Renouvellement de la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG)

31 - Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

32 - Questions diverses